

de fer de la baie d'Hudson, pour une étude de la navigation dans les Détroits ou dans la baie d'Hudson, ou pour placer des ouvrages qui faciliteront la navigation dans les Détroits d'Hudson, ou la baie d'Hudson, ou aux ports de Nelson et de Churchill; (f) le coût total des observations aériennes dans les Détroits d'Hudson ou la baie d'Hudson, en rapport avec la navigation vers les ports de Nelson ou de Churchill; (g) toutes autres dépenses de tout autre département du gouvernement en rapport avec le chemin de fer de la baie d'Hudson, son terminus, à Nelson ou à Churchill et pour la navigation de la baie d'Hudson ou des Détroits.

Et tous ces états devant comprendre toutes les dépenses de l'année 1911 jusqu'à ce jour, inclusivement.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 27 février 1928—Copie de toutes lettres, résolutions, pétitions, autres communications et de tous télégrammes échangés entre particuliers, associations, compagnies, ou organisations et tout ministère du gouvernement du Canada au sujet des prétendus effets désastreux de l'exécution de la convention de commerce australienne sur les intérêts de l'agriculture et de l'industrie laitière au Canada.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 30 mai 1928—Dossier indiquant:—

1. Combien de contrats on a passés durant l'année civile 1927 pour le transport des dépêches postales dans l'Ontario.

2. Combien de contrats on a renouvelés (a) à la suggestion du département (b) à la suggestion de l'entrepreneur.

3. Dans combien de cas on a publié des annonces demandant des soumissions.

4. Dans combien de cas on a accepté la plus basse soumission et telle qu'on l'avait reçue.

5. Si le département a décidé dans certains cas que les soumissions n'étaient pas satisfaisantes.

6. Dans l'affirmative, dans combien de cas.

7. Si on a demandé de nouvelles soumissions dans le cas visés par la question 5.

8. Sinon, pourquoi pas.

9. Si on a passé des contrats dans quelques-uns de ces cas. Dans l'affirmative, dans combien.

Et aussi,—Etat détaillé de tous les baux et garanties enregistrés au ministère du Secrétariat d'Etat, depuis le dernier état soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32, chapitre, 164, S.R.C., 1927.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 9 mai 1928:—Relevé des pièces justificatives contenant les quarante rapports et les documents qui portent la signature de Richard A. McClymont, et que le ministère de l'Intérieur a communiqué à M. Alexander Smith, C.R., Commissaire Royal, pour la tenue d'une enquête.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 9 mai 1928:—Copie des témoignages, des pièces justificatives et de la correspondance qui ont trait à l'enquête tenue récemment par M. Alexander Smith, C.R., Commissaire Royal nommé pour faire une enquête sur certaines accusations portées par un M. Richard A. McClymont, contre l'administration du ministère de l'Intérieur.

M. Rinfret, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 7, Loi modifiant la Loi du Service civil (Secrétaires particuliers), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.